

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 25

OBJET :

**RESTAURATION DU
PUITS AU LIEU-DIT
« LA HURLIÈRE » À
L'AIGLE - PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-73

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 15 novembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'AIGLE est propriétaire d'un puits situé au lieu-dit « La Hurlière ». Cet édifice, visible depuis la voie publique, témoigne d'une pratique passée et c'est à ce titre qu'il convient de le préserver, d'autant plus que c'est le seul puits communal subsistant sur la voie publique. Or, son état actuel nécessite des travaux de couverture en ardoises et une réfection de son bardage. Ces travaux permettraient de rendre au puits son aspect d'origine.

La Région Normandie s'engage aux côtés de la Fondation du Patrimoine pour préserver le patrimoine de la Région, le but étant de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition, non protégé en tant que Monument Historique.

Le puits communal remplit les conditions pour bénéficier d'une subvention à ce titre : il s'agit d'un patrimoine rural, lié à l'eau qui témoigne d'une pratique locale révolue. Il n'est ni classé, ni inscrit au titre des Monuments Historiques, mais présente un intérêt patrimonial certain.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 18 NOV. 2021

Publié

le : 18 NOV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Un devis établi par la SARL BOUSSIN-LIEGEAS, spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien, définit le montant de travaux à 1 704 € TTC, soit 1 420 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	Taux
Restauration du puits communal situé lieu-dit « La Hurlière » à L'Aigle	1 420 €	Fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande (Région Normandie/Fondation du Patrimoine)	710 €	50 %
		Autofinancement	710 €	50 %
TOTAL	1 420 €	TOTAL	1 420 €	100 %

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE l'inscription de la restauration du puits communal situé au lieu-dit « La Hurlière » à L'Aigle au budget primitif 2022, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre du Fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande, et à signer tout document y afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE